



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Orthophonistes

Question écrite n° 31250

Texte de la question

M Jean-Jacques Weber attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur la situation des orthophonistes et sur le statut professionnel. En effet, après plus de trente années d'attente, un projet de loi prévoyant une rédaction de déontologie professionnelle a été élaboré et devrait être prochainement examiné par le Parlement. Il lui rappelle que les responsabilités thérapeutiques de ces praticiens, bien que lourdes et importantes ne sont toujours pas reconnues. Ce texte nouveau, qui concerne les orthophonistes et les orthoptistes, a reçu l'assentiment de toute la profession. Celle-ci souhaite donc vivement non seulement sa discussion au Parlement dans les meilleurs délais, mais aussi son adoption sans modification. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui préciser à quelle session il sera examiné et si, selon le vœu des orthophonistes, il ne sera pas modifié.

Texte de la réponse

Reponse. - Les textes fixant les règles professionnelles des orthophonistes, qui ont été élaborés en concertation avec ces professionnels, ont conduit le Gouvernement à envisager le dépôt prochain d'un projet de loi relatif à l'organisation de certaines professions d'auxiliaires médicaux. Ce projet vise à mettre en place les instances juridictionnelles chargées de veiller au respect des règles d'exercice professionnel qui seront instituées par voie réglementaire.

Données clés

Auteur : [M. Weber Jean-Jacques](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31250

Rubrique : Professions paramédicales

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 1990, page 3223